

**Deloitte.**

**ASSOCIATION ATTADAMOUNE  
MICRO-FINANCE**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**



I.F. : 1021006  
R.C. : 51 451  
CNSS : 2749797  
T.P. : 30220009

Deloitte Audit  
288, Boulevard Zerktouni  
Casablanca  
Maroc

Téléphone : + 212 522 22 40 25  
+ 212 522 22 47 34  
Télécopieur : + 212 522 22 40 78  
+ 212 522 22 47 59

### **Association ATTADAMOUNE *Micro-Finance***

1, rue Abi Dar El Ghoufari  
Quartier Prince Héritier  
Fès – Maroc

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'Association ATTADAMOUNE *Micro-Finance* comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de fonds associatifs de 13 541 KMAD dont une insuffisance nette de l'exercice de 5 544 KMAD.

### **Responsabilité de la direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association **ATTADAMOUNE Micro-Finance** au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Casablanca, le 5 avril 2018**

**Le Commissaire aux Comptes**

**Deloitte Audit**

**Deloitte Audit**  
288, Boulevard Zerktouni  
- Casablanca -  
Tél : 05 22 22 40 78 / 26/34/81  
Fax : 05 22 22 40 78

**Ahmed Benabdelkhalek**  
**Associé**